

12^{ème} concours de la création et de la reprise d'entreprise



Règlement du concours

Article 1 : Organismes

Le présent concours est organisé par la Ville de Reims en collaboration avec l'AG2R La Mondiale, CIC Est, les Biscuits FOSSIER, la Chambre d'Agriculture de la Marne, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Reims et d'Épernay, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Marne, EDF, l'Ordre des Experts Comptables Région de Champagne, le Centre des Jeunes Dirigeants d'Entreprise Marne, la Fédération du Bâtiment Marne, Reims Métropole, la société A.T.S.

Article 2 : Objet du Concours

Les organisateurs souhaitent favoriser le développement d'activités porteuses d'avenir et affirmer la vocation de pôle économique de la Marne. Les performances et les retombées socio-économiques des activités présentées doivent accroître le dynamisme et valoriser l'image de marque de notre bassin d'emploi : entreprise à forte valeur ajoutée, se distinguant par un savoir-faire original et innovant susceptible d'être systématisé et reproduit.

Article 3 : Candidat

Ce concours gratuit est ouvert à toute personne physique ou morale ayant créé ou repris une entreprise entre le 1er janvier 2005 et le 18 juin 2010 dans le département de la Marne et inscrite au registre des Chambres de Commerce et d'industrie et/ou de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du département précité.

Les organisateurs, les membres du jury, les lauréats des précédents concours et les personnes ou organismes amenés à participer directement ou indirectement à l'organisation du concours ne peuvent être candidats. De même, en sont exclus leurs collaborateurs et les personnes agissant à titre de prête-nom.

Article 4 : Candidature

Les candidats pourront se procurer le dossier complet entre le 31 mars et le 18 juin 2010, par courrier, à l'adresse suivante :

**Ville de Reims - Direction de l'Économie, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
51096 Reims Cedex**

ou le retirer directement auprès de :

**Ville de Reims - Direction de l'Économie, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
95 bd du Général Leclerc (7ème étage) - 51100 Reims
Tél : 03 26 77 87 55 - Fax : 03 26 77 87 65
ou sur le site internet www.ville-reims.fr / rubrique Vie Économique**

Ce dossier, dûment rempli doit être retourné à l'adresse ci-dessus au plus tard le 18 juin 2010 à minuit, le cachet de la poste faisant foi. Il peut également être déposé avant la date limite dans les bureaux de la Direction de l'Économie, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche :

95 bd du Général Leclerc (7ème étage) - 51100 Reims
du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Article 5 : Dossier de Candidature

Le dossier de candidature comprend un questionnaire auquel les candidats devront répondre le plus complètement et le plus lisiblement possible. Ils y annexeront les documents demandés et ceux qu'ils estiment utiles à la bonne compréhension de leurs activités. Ils veilleront à ne pas révéler de secret de fabrication à moins de prendre les précautions nécessaires : dépôt de brevets, etc. Certaines pièces pourront être demandées ultérieurement par le jury.

Article 6 : Jury

Le jury sera composé de représentants qualifiés des milieux professionnels concernés par le concours. Les critères de sélection porteront sur : les qualités de gestion, le degré d'innovation, l'investissement, l'importance des créations d'emploi, le rayon d'action de l'entreprise. Le jury interprétera souverainement le présent règlement et fixera seul ses méthodes de travail. Ses décisions seront prises à huis clos et sans appel. A chaque prix correspondra un seul et unique lauréat mais le cas échéant, le jury pourra décider de ne pas attribuer certains prix.

Article 7 : Entreprises nominées

Après examen des dossiers de candidature, le jury sélectionnera vingt entreprises, dites «nominées», qui seront admises à exposer leurs produits et leur savoir-faire durant l'après-midi précédant la remise des prix. Elles recevront en temps utile un courrier leur précisant les modalités de participation. Un stand sera mis gratuitement à leur disposition dans la grande nef du Centre des Congrès de Reims. Les entreprises nominées s'engagent à être présentes à cette exposition.

Article 8 : Prix

Sept entreprises primées seront sélectionnées parmi les vingt entreprises nominées. Le concours sera doté d'un premier prix de 20 000 euros offert par la Ville de Reims et de six prix de 7.500 euros chacun, spécifiques pour les catégories suivantes :

I Agro-affaires I Artisanat I Commerce I Industrie I Services I Jeunes Pousses I

Le prix "Jeunes Pousses" étant réservé aux entreprises de moins de 18 mois au jour de clôture des candidatures toutes catégories confondues.

Article 9 : Remise des prix

Tous les candidats seront invités à la cérémonie de remise des prix qui aura lieu le 21 octobre 2010.

Article 10 : Renseignements

Pour toute difficulté concernant les réponses au dossier, les candidats pourront s'adresser à :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Reims et d'Épernay

5 rue des Marmouzets

51100 Reims

Tél : 03 26 50 62 50

Contact Commerce/Services/Industrie : **M. SWIRSKY**

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Marne

68 boulevard Lundy

51100 REIMS

Tél : 03 26 40 64 94

Contact : **M. FEGHOUL**

Chambre d'Agriculture de la Marne

Complexe Agricole du Mont-Bernard

51009 Châlons en Champagne

Tél : 03 26 64 08 13

Contact : **Mme CHEVANNE-LENGLET**

Article 11 : Dispositions diverses

L'acte de candidature au concours emporte acceptation pure et simple du présent règlement qui a été déposé chez Maître Serednicki-Prevost, huissier de Justice à Reims.

Les candidats renoncent à se prévaloir d'un quelconque préjudice résultant de leur participation au concours notamment en cas de report, d'annulation de celui-ci ou de divulgation accidentelle des secrets de fabrique.

Les lauréats autorisent les organisateurs à rendre publiques les caractéristiques essentielles des projets présentés.

**12^{ème} concours
de la création
et de la reprise
d'entreprise**



FICHE DE CANDIDATURE

création d'entreprise reprise d'entreprise

Description de l'Activité

.....
.....
.....

Entreprise

Nom commercial :

Forme juridique : SA SARL EURL SNC EARL Entreprise individuelle
 Autres :

N° SIRET :

Date de création : ou date de reprise :

Capital social pour les sociétés :

Chiffre d'affaires hors taxe 2009 :

Effectifs au 18 juin 2010 (y compris le chef d'entreprise) :

Adresse :

.....

Téléphone : Fax : E-mail :

Chef d'Entreprise

Nom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

.....

Téléphone : Fax : E-mail :

Déclaration de Candidature

"J'ai pris connaissance du règlement et déclare m'y conformer sans réserves".

Fait à

le

Signature

(précédée de la mention "lu et approuvé")

**12^{ème} concours
de la création
et de la reprise
d'entreprise**



FICHE DE CANDIDATURE

LISTE DES PIECES A FOURNIR

- **Extrait Kbis (obligatoire)**
- Les bilans et comptes de résultats des trois derniers exercices s'ils existent, ou le compte de résultat prévisionnel et le plan de financement.
- Les documents commerciaux ou tout autre document (coupures de journaux ...) vous paraissant intéressants à porter à la connaissance du jury.